

PREMIER TRIMESTRE  
31 MARS 2024  
(NON AUDITÉ)

# Rapport financier trimestriel

Pour demander un support de substitution, veuillez  
communiquer avec nous à :

1-800-668-2642  
[centrecontact@schl.ca](mailto:centrecontact@schl.ca)

700, chemin de Montréal,  
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

[SCHL.ca](http://SCHL.ca)

Canada



# Table des matières

<b>Rapport de gestion</b> .....	<b>3</b>
Aperçu .....	3
Contexte opérationnel et perspectives pour 2024 .....	4
Résultats financiers .....	10
Données trimestrielles historiques .....	17
États financiers consolidés trimestriels non audités. ....	18

# Rapport de gestion

## Aperçu

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 17 mai 2024, a été préparé pour le premier trimestre clos le 31 mars 2024. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant au trimestre correspondant de l'exercice 2023. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2023. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2023 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du premier trimestre de 2024.

## Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2024 » du rapport. Par leur nature, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

## Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2023.

# Contexte opérationnel et perspectives pour 2024

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures :

## Conjoncture économique et indicateurs du logement

L'économie canadienne a repris de la vigueur au début de 2024, après avoir connu une certaine faiblesse au deuxième semestre de 2023. La reprise est en grande partie attribuable à une croissance démographique plus forte que prévu et à l'augmentation des dépenses de consommation. En moyenne annuelle, cela signifierait que le produit intérieur brut (PIB) réel devrait augmenter de 0,9 % en 2024 et de 1,9 % en 2025, selon les prévisions consensuelles d'avril<sup>1</sup>.

L'évolution de la conjoncture économique a été influencée par les décisions de politiques monétaires prises précédemment. L'inflation au Canada montre des signes de ralentissement, car la hausse des taux d'intérêt a contribué à réduire les pressions inflationnistes. Cependant, même si l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est descendue de 8,1 % en juin 2022 à 2,9 % en mars 2024, elle demeure préoccupante. L'inflation des prix des logements devrait ralentir, sous l'effet de la moindre croissance des taux hypothécaires. En effet, moins de ménages renouvelleront leur prêt hypothécaire ou en contracteront un nouveau prochainement. Cette inflation devrait toutefois demeurer forte, alimentée par les taux hypothécaires et la hausse des loyers.

Récemment, les dépenses de consommation ont affiché une forte augmentation, principalement en raison de la croissance démographique. Cependant, compte tenu de l'endettement record des ménages, ces derniers pourraient réduire leurs dépenses, ce qui ferait baisser les dépenses de consommation par habitant.

Le ratio désaisonnalisé de la dette au revenu disponible des ménages a légèrement diminué, passant de 179,2 % au troisième trimestre de 2023 à 178,7 % au quatrième trimestre. La croissance du revenu disponible des ménages a alors été plus forte que celle de la dette (respectivement 1,3 % et 1,0 %). Ainsi, pour chaque dollar de revenu disponible, les gens au Canada avaient 1,79 \$ de dette sur le marché du crédit.

Le ratio devrait toutefois encore augmenter légèrement avant de se stabiliser, car la part du revenu consacré aux paiements des intérêts aux taux actuels devrait encore s'accroître, mais de manière plus modérée qu'avant. Par conséquent, l'endettement élevé des ménages demeure l'une des principales vulnérabilités de l'économie canadienne, surtout compte tenu des récents signes de faiblesse du marché du travail.

Les conditions du marché du travail ont continué de s'assouplir au premier trimestre de 2024. Le taux de chômage a augmenté en mars pour atteindre 6,1 %. Parallèlement, le taux de postes vacants est presque revenu à son niveau d'avant la pandémie (3,1 % en janvier 2024 et 3,0 % en janvier 2020). Le coût de la main-d'œuvre devrait suivre l'inflation en raison du ralentissement de la croissance des salaires.

Les ventes ont atteint un sommet sur le marché de la revente au premier trimestre de 2021, à 738 560 logements<sup>2</sup> (données désaisonnalisées et annualisées, ou DDA). Toutefois, la demande de logements de propriétaires-occupants au Canada a ensuite connu une forte baisse. Ce recul reflète la hausse marquée des charges hypothécaires, la détérioration de l'abordabilité et l'incertitude croissante. Après avoir touché un creux au premier trimestre de 2023, les ventes MLS<sup>®</sup> se sont redressées de 15 % au premier trimestre de 2024, pour atteindre 470 124 logements (DDA)<sup>2</sup>. Au cours de cette période, les inscriptions MLS<sup>®</sup> ont connu une reprise semblable.

Au premier trimestre de 2024, le prix MLS<sup>®</sup> désaisonnalisé était de 668 559 \$<sup>2</sup>, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport au creux observé pendant la même période en 2023. Selon notre récent rapport Perspectives du marché de l'habitation, les prix rebondiront sans doute davantage, ce qui signifie que l'abordabilité ne s'améliorera pas à court terme.

<sup>1</sup> Sondages sur les prévisions économiques internationales de Consensus Economics Inc., avril 2024.

<sup>2</sup> Les données historiques désaisonnalisées de l'Association canadienne de l'immeuble font l'objet de révisions régulières, en raison de la mise à jour des données réelles et des rajustements dus aux variations saisonnières.

Le marché de la construction résidentielle a commencé l'année 2024 sur les chapeaux de roue, affichant l'une de ses meilleures performances pour un premier trimestre. Le nombre de mises en chantier en DDA a atteint 252 124 — une hausse de 15 % par rapport au premier trimestre de 2023 et en augmentation par rapport à la moyenne enregistrée en 2023. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction d'appartements en copropriété. Les mises en chantier de ce type de logements devraient ralentir vers la fin de 2024<sup>3</sup>. Ce déclin s'explique par le ralentissement des ventes sur plan et les difficultés observées en 2023 pour obtenir du financement pour la construction d'ensembles de copropriétés.

Ces conditions économiques continuent d'avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Au premier trimestre de 2024, les produits de placements et d'intérêts ont continué d'augmenter, les taux d'intérêt étant élevés à la suite des récentes hausses de taux. Comme mentionné ci-dessus, la hausse des prix des habitations et des taux d'intérêt a contribué à la relative stabilité du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité par rapport à l'année précédente. De plus, notre taux de prêts en souffrance demeure faible, ce qui se traduit par un faible volume de règlements payés. Ces répercussions sont décrites plus en détail dans la section « Résultats financiers » ci-dessous.

## Gestion des risques

Dans l'ensemble, les risques financiers sont faibles et dans les limites de tolérance au risque. Le risque de crédit et le risque de liquidité restent bas et stables. Le risque de marché est conforme aux limites de risque et aux tolérances établies. La grande qualité du crédit et la diversification de nos portefeuilles de placements leur permettent de rester résilients et aident à atténuer les répercussions de l'incertitude concernant les marchés et la conjoncture économique. Le risque lié à l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants est stable et les prêts en souffrance demeurent faibles. Le risque lié à l'assurance pour immeubles collectifs demeure modéré; toutefois, nous continuons de surveiller l'activité et l'incidence financière de la part croissante des prêts APH Select dans notre portefeuille d'assurance pour immeubles collectifs.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [Rapport annuel 2023](#).

## Budgets fédéraux (2023 et 2024)

*Mise à jour depuis le quatrième trimestre de 2023*

Dans son budget de 2024, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles initiatives, des investissements supplémentaires et des changements à des programmes existants qui concernent la SCHL, notamment :

- Plusieurs annonces liées au Programme de prêts pour la construction d'appartements (PPCA) :
  - Un montant supplémentaire de 15 milliards de dollars va être affecté au financement de nouveaux prêts dans le cadre du PPCA, à compter de 2025–2026, ce qui portera la somme totale consacrée au programme à plus de 55 milliards de dollars.
    - De ce montant, au moins 100 millions de dollars serviront à construire des logements au-dessus de boutiques et de commerces existants, surtout dans les grandes villes où les terrains sont rares et où la densité est importante;
    - Dans le cadre du programme Bâtir au Canada, le gouvernement fédéral tirera parti du PPCA de 55 milliards de dollars afin de s'associer aux efforts des provinces et des territoires pour bâtir davantage de logements locatifs dans l'ensemble du pays;
    - Au moins 500 millions de dollars du PPCA seront consacrés aux constructeurs d'habitations qui utilisent des techniques novatrices, comme les logements modulaires, pour la construction d'ensembles résidentiels locatifs;
    - Le PPCA fera l'objet de réformes.

<sup>3</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation 2024*

- 976 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024–2025, et 24 millions de dollars par année par la suite, pour financer un nouveau volet de création rapide de logements dans le cadre du Fonds pour le logement abordable. Cette mesure permettra de construire des logements très abordables, des logements avec services de soutien et des maisons d'hébergement pour les personnes les plus vulnérables;
- 477,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024–2025, et 147,8 millions de dollars par année par la suite, pour lancer le nouveau Fonds canadien de protection des loyers de 1,5 milliard de dollars, administré par la SCHL, afin de préserver le parc de logements abordables au Canada;
- 409,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025–2026, pour l'établissement d'un nouveau Programme canadien de prêts pour la construction d'un logement accessoire, ce qui permettra aux propriétaires d'avoir accès à 40 000 \$ en prêts à faible intérêt pour ajouter des logements accessoires à leur habitation;
- 400 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2024–2025, seront affectés afin de bonifier le Fonds pour accélérer la construction de logements;
- 179,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024–2025, et 5,7 millions de dollars par année par la suite, pour lancer le Programme de prêts pour l'expansion des services de garde de 1 milliard de dollars;
- 112,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024–2025, et 4,3 millions de dollars par année par la suite, afin de compléter l'Initiative des terrains fédéraux pour mettre davantage de terrains fédéraux à la disposition de fournisseurs de logements abordables;
- 20 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024–2025, pour moderniser et améliorer la collecte et la diffusion de données sur le logement, y compris des données municipales sur les mises en chantier et l'achèvement des logements;
- Le gouvernement entend créer une filiale de la SCHL afin d'offrir de la réassurance contre les inondations. Afin de concrétiser cet engagement, 15 millions de dollars seront accordés en 2025–2026 afin de faire avancer la mise en œuvre d'un programme national d'assurance contre les inondations d'ici 2025;
- 11,6 millions de dollars en 2024–2025 pour appuyer l'élaboration du Catalogue de conception de logements qui pourrait comprendre jusqu'à 50 modèles d'habitations;
- Le gouvernement compte apporter des assouplissements à l'Initiative fédérale de logement communautaire, afin que les fournisseurs de logements admissibles puissent avoir accès à des fonds dans le but de maintenir l'abordabilité du logement pour les locataires à faible revenu et les membres des coopératives.

Les effets de ces nouvelles mesures du budget de 2024 se refléteront dans les résultats financiers futurs, une fois que les pouvoirs requis auront été obtenus et que les programmes auront été mis en place.

En plus de ce qui précède, les changements législatifs suivants ont été annoncés dans le cadre du budget de 2024 :

- Prolongation de cinq ans de la période d'amortissement maximale, ce qui la porte à 30 ans, pour les acheteurs d'une première propriété nouvellement construite;
- Élimination de la TPS sur les nouvelles résidences étudiantes, afin d'inciter les établissements d'enseignement à construire davantage de logements pour la communauté étudiante;
- Déduction pour amortissement accéléré temporaire, à un taux de 10 %, pour les nouveaux projets d'immeubles de logements locatifs admissibles;
- Augmentation, à 800 milliards de dollars, des plafonds applicables aux assurances et aux garanties en vigueur en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Ces changements législatifs devraient faire augmenter nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer dans quelles proportions, pour le moment.

Dans le budget de 2023, le gouvernement prévoyait de consacrer 4 milliards de dollars supplémentaires, sur sept ans, à compter de 2024–2025, afin de mettre en œuvre une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (URN) élaborée conjointement. Les pouvoirs financiers requis ont été obtenus au cours du trimestre.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) sur [www.chezsoiabord.ca](http://www.chezsoiabord.ca).

## Autres mises à jour

Mise à jour depuis le quatrième trimestre de 2023

### Information financière relative aux changements climatiques

Le projet de gestion des risques climatiques continue d'améliorer nos pratiques et processus de gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques.

Au premier trimestre de 2024, nous avons continué d'intégrer l'évaluation des risques liés aux changements climatiques dans le modèle de gouvernance des risques à trois lignes de maîtrise de la SCHL pour nos fonctions opérationnelles. Ainsi, nous pourrions encore mieux intégrer la détermination et l'évaluation des occasions et des risques liés aux changements climatiques à nos activités. La production de rapports sur les émissions de portée 3 progresse comme prévu. Ce trimestre, un processus de collecte de données sur les émissions de portée 7 (déplacements domicile-travail du personnel) a été établi. Nous continuons de faire avancer la quantification des répercussions majeures des inondations et des feux de forêt sur nos activités, ainsi que d'aider à combler les lacunes actuelles en matière de données sur les dangers climatiques. Nous continuons de surveiller l'évolution des normes de gestion des risques climatiques et d'adapter nos activités planifiées en conséquence.

Les informations que nous publions se fondent sur les recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Elles évolueront au fil du temps, à mesure que nous nous conformerons à la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur la gestion des risques climatiques. En mars 2024, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques (ligne directrice B-15), pour harmoniser ses attentes en matière de divulgation avec la version finale de la norme IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, de l'International Sustainability Standards Board. En plus de cette mise à jour, le BSIF a publié de nouveaux relevés sur les risques climatiques qui serviront à recueillir, auprès des institutions financières fédérales (IFF), des données sur les émissions et l'exposition aux risques liés aux changements climatiques. Bien que nous ne soyons pas actuellement tenus de rendre des comptes quant au respect des exigences publiées par l'International Sustainability Standards Board ou le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, nous surveillons la situation à l'étranger et au Canada pour évaluer les éventuelles répercussions sur notre information financière relative aux changements climatiques.

### Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière

Le 16 avril 2024, le ministère des Finances a publié une nouvelle version du Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes pour soutenir les changements apportés aux sociétés d'État à vocation financière, comme il a été annoncé dans le budget de 2024. L'objectif du Cadre amendé est de s'assurer que les sociétés d'État à vocation financière ont mis en place des méthodes appropriées pour déterminer leurs besoins en matière d'adéquation du capital; qu'elles maximisent les objectifs de croissance économique; qu'elles gèrent efficacement leur capital en fonction du risque et qu'elles versent des dividendes à leur actionnaire lorsque le capital est supérieur aux niveaux déterminés. Nous évaluons l'incidence de la modification du Cadre sur la SCHL, et tout changement sera inclus dans les futurs plans d'entreprise et rapports financiers.

# Mises à jour du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Au premier trimestre de 2024, les mises à jour suivantes ont été apportées :

## Nouveau Cadre de surveillance du BSIF

Le 8 février 2024, le BSIF a publié son nouveau cadre de surveillance, qui est officiellement applicable aux IFF et aux régimes de retraite privés fédéraux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Il s'agit du changement le plus important de ces 25 dernières années dans l'approche de surveillance du BSIF. Parmi les changements notables, on peut citer les suivants :

- Élargissement de l'échelle de cotation des risques de quatre à huit points, ce qui permettra de signaler plus tôt aux IFF les changements dans l'évaluation du risque effectuée par le BSIF;
- Plus d'informations à l'intention des IFF sur les facteurs qui déterminent leur cote de risque;
- Introduction de nouvelles catégories de risque — risque d'exploitation, résilience financière, résilience opérationnelle et gouvernance du risque, et prise en compte de considérations liées aux risques climatiques.

## Ligne directrice sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) 2024

La Ligne directrice sur le TSAH 2024 du BSIF est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette ligne directrice révisée s'appuie sur le TSAH de 2023 et intègre deux principales modifications : la clarification de la période d'amortissement résiduelle maximale dans le calcul des exigences et l'augmentation du rapport prêt-valeur (RPV) maximal de 100 à 105 % dans le calcul des exigences. Ces modifications n'ont pas eu de répercussions importantes sur notre ratio de capital selon le TSAH.

## Ligne directrice B-10 sur la gestion du risque lié aux tiers

En avril 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-10, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024, qui établit ses attentes en matière de gestion du risque lié aux ententes avec des tiers. Nous avons établi une directive sur la gestion des risques liés aux tiers pour régir le programme de gestion des risques liés aux fournisseurs. Cette directive prévoit l'obligation de rendre des comptes et fournit des conseils ainsi que des outils pour une gestion efficace du risque lié aux tiers. Elle décrit les processus à suivre pour identifier, évaluer, traiter (contrôler) et surveiller l'exposition au risque dans le cadre de la conduite des affaires avec les fournisseurs de biens et de services, y compris en ce qui concerne le caractère critique des fournisseurs et le risque contractuel.

## Ligne directrice B-13, Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque

En janvier 2024, la ligne directrice B-13 : Gestion des risques technologiques et du cyberrisque du BSIF est entrée en vigueur. Cette ligne directrice énonce les attentes en matière de saine gestion des risques technologiques et du cyberrisque pour les IFF, en précisant que les institutions financières doivent être concurrentielles et tirer pleinement parti de l'innovation numérique, tout en maintenant une saine gestion des risques technologiques. Les pratiques de la SCHL sont conformes aux principes de la ligne directrice B-13. Nous continuons d'améliorer nos processus afin d'accroître notre maturité dans ce domaine.



## Consultation sur la version à l'étude de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC)

En avril 2024, le BSIF a entamé la deuxième partie de la consultation sur la version à l'étude de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC), après l'achèvement de la première partie en décembre 2023. Le BSIF a utilisé les commentaires formulés lors de la première partie de la consultation pour mettre à jour la méthode de l'ENASC, créer une version à l'étude du classeur Excel de l'ENASC et un ensemble d'instructions, et produire un rapport intitulé « *Ce que nous avons appris* ».

L'ENASC a pour objectif d'aider les IFF à mieux comprendre leur exposition potentielle aux risques climatiques. Il vise aussi à renforcer leur capacité à effectuer des analyses de scénarios climatiques et à évaluer les risques. À titre d'exercice entièrement normalisé, l'ENASC permettra également au BSIF de comparer les évaluations quantitatives des risques climatiques de toutes les IFF.

## Ligne directrice Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

En novembre 2022, le BSIF a publié une nouvelle ligne directrice intitulée Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité. Cette ligne directrice vise à informer les auditeurs externes et les institutions du travail à effectuer sur leurs relevés réglementaires, afin de clarifier les exigences de production des relevés réglementaires et d'harmoniser ces attentes pour l'ensemble des IFF. Les relevés réglementaires sont essentiels à l'évaluation de la solidité d'une IFF. À compter du premier trimestre de 2024, la haute direction devra trimestriellement examiner le calendrier de couverture du TSAH et attester de son exactitude et de son exhaustivité. Des mises à jour des politiques, des lignes directrices et des processus seront apportées au besoin pour répondre aux exigences du BSIF.

## Mises à jour sur les modifications comptables en vigueur et à venir

Les renseignements relatifs à toutes les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui pourraient avoir une incidence sur la SCHL sont présentés à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à la note 3 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Le seul changement notable est la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18).

# Résultats financiers

## Points saillants financiers

### Bilans consolidés résumés

Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023

(en millions)	Activités liées aux programmes de logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Total de l'actif	21 241	19 407	18 217	18 251	273 709	262 640	(743)	(729)	312 424	299 569
Total du passif	20 369	18 593	7 733	7 971	272 248	261 183	(758)	(741)	299 592	287 006
Total des capitaux propres du Canada	872	814	10 484	10 280	1 461	1 457	15	12	12 832	12 563

Le total des capitaux propres du Canada a augmenté de 269 millions de dollars (2 %), principalement en raison d'un résultat global de 414 millions de dollars, partiellement contrebalancé par les 145 millions de dollars de dividendes déclarés et payés.

L'actif total a augmenté de 12 855 millions de dollars (4 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de 11 029 millions de dollars (4 %) des prêts au coût amorti, alors que les nouveaux prêts du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) ont dépassé les échéances (en raison de l'expansion de ce programme annoncée en septembre 2023), ce qui a entraîné une augmentation de 10 223 millions de dollars (4 %) des prêts; ainsi qu'une augmentation de 818 millions de dollars en prêts supplémentaires dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements (PPCA), du Fonds pour le logement abordable (FLA) et du Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV).
- Une augmentation de 888 millions de dollars (370 %) des montants à recevoir du gouvernement du Canada, principalement en raison des dépenses importantes des programmes de logement à la fin de l'exercice financier du gouvernement.
- Une augmentation de 816 millions de dollars des intérêts courus à recevoir relativement aux prêts du programme des OHC (97 %), principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt et du calendrier, car les paiements de coupons importants sont effectués aux deuxième et quatrième trimestres de l'exercice.
- Une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 531 millions de dollars (27 %), surtout attribuable aux nouveaux emprunts nets des programmes d'octroi de prêts.
- Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse de 411 millions de dollars (2 %) des placements en valeurs mobilières évalués à leur juste valeur en fonction d'autres éléments du résultat global. Ce recul s'explique surtout par la vente de placements pour financer le paiement d'un important montant d'impôt pour 2023 dans le cadre de la transition à l'IFRS 17.

Le passif total a augmenté de 12 586 millions de dollars (4 %), principalement en raison d'une hausse de 11 595 millions de dollars (4 %) des emprunts au coût amorti des OHC et d'une augmentation des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer les prêts des programmes de la SNL, comme expliqué précédemment. De plus, les intérêts courus à payer ont augmenté de 810 millions de dollars (103 %) en raison de la hausse des taux d'intérêt et du calendrier, comme expliqué précédemment. Les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 525 millions de dollars (92 %), surtout en raison de la hausse des charges à payer à la fin de l'exercice financier du gouvernement. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une baisse de l'impôt sur le résultat à payer, de 405 millions de dollars (74 %). Celle-ci s'explique avant tout par un important paiement d'impôt pendant le trimestre, comme indiqué précédemment.

## États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le 31 mars

(en millions)	Activités liées aux programmes de logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Financement public	2 000	2 136	-	-	-	-	-	-	2 000	2 136
Dépenses des programmes de logement	(1 920)	(2 029)	-	-	-	-	-	-	(1 920)	(2 029)
Primes et droits acquis	-	-	9	7	218	201	-	-	227	208
Résultats liés à l'administration de l'assurance	-	-	244	210	-	-	-	-	244	210
Charges opérationnelles	(95)	(123)	(48)	(39)	(17)	(16)	-	-	(160)	(178)
Tous les autres produits <sup>1</sup>	18	20	57	53	33	18	1	3	109	94
<b>Résultat (perte) avant impôt</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>262</b>	<b>231</b>	<b>234</b>	<b>203</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>500</b>	<b>441</b>
Impôt sur le résultat	(2)	(2)	(66)	(55)	(58)	(52)	-	(1)	(126)	(110)
<b>Résultat net (perte)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>196</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>151</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>374</b>	<b>331</b>
Autres éléments du résultat global (perte)	57	24	8	185	(27)	51	2	(6)	40	254
<b>Résultat global (perte)</b>	<b>58</b>	<b>26</b>	<b>204</b>	<b>361</b>	<b>149</b>	<b>202</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>414</b>	<b>585</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts nets (pertes), les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers, les charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits, les autres revenus (pertes) et les produits des services d'autoassurance.

- Le financement public et les dépenses des programmes de logement ont diminué par rapport au même trimestre l'an dernier, principalement en raison des 100 millions de dollars pour le supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), qui a pris fin au premier trimestre de 2023. En raison de la nature de nombreux programmes de la SNL, les tendances de financement pourraient considérablement varier d'une année à l'autre.

Le résultat avant impôt total a augmenté de 59 millions de dollars (13 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 15 millions de dollars de tous les autres produits principalement attribuable à la hausse de 11 millions de dollars (55 %) des produits d'intérêts nets et à une augmentation des produits de placement de 60 millions de dollars (52 %). Celle-ci s'explique par la hausse des taux d'intérêt et des placements dans le portefeuille des activités d'assurance depuis la suspension des dividendes en 2023. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation de 20 millions de dollars (54 %) des charges de financement de l'assurance, en raison de l'augmentation du passif des contrats d'assurance et des taux d'actualisation immobilisés. Elles ont aussi été contrebalancées par la diminution de 17 millions de dollars (170 %) des autres revenus découlant de la dépréciation et des pertes sur la vente de propriétés immobilières.
- Une augmentation des résultats de l'administration de l'assurance de 34 millions de dollars (16 %), principalement en raison de la hausse des produits des activités d'assurance découlant de l'augmentation, par rapport au même trimestre de l'année dernière, des volumes d'assurance pour immeubles collectifs. À cela s'ajoutent des tendances accélérées de comptabilisation des bénéfiques (MSC) pour tous les produits d'assurance, en raison de l'utilisation de projections plus favorables qu'avant concernant l'indice de ventes répétées dans le modèle économique.
- Une augmentation de 17 millions de dollars (8 %) des droits de cautionnement acquis dans les activités de financement hypothécaire, en raison de la hausse des prix des dernières années et du relèvement des plafonds annuels d'émission de titres hypothécaires TH LNH et de OHC, qui ont entraîné une hausse des volumes au cours du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont diminué de 214 millions de dollars (84 %) par rapport au même trimestre l'an dernier. Cette diminution est principalement attribuable à des taux d'intérêt plus élevés au premier trimestre de 2024 qu'en 2023. Ils ont fait augmenter les pertes latentes sur les placements de 337 millions de dollars (135 %). La diminution s'explique aussi par une hausse de 73 millions de dollars (174 %) des gains sur la réévaluation des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées et à une augmentation de 50 millions de dollars (135 %) des produits de financement de l'assurance pour les contrats souscrits.

## Paramètres et ratios financiers

### Assurance prêt hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)		Marge sur services contractuels	
	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Propriétaires-occupants (à l'unité)	168	169	1 934	1 960
Portefeuille	74	77	73	78
Immeubles collectifs résidentiels	176	168	2 916	2 792
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>414</b>	<b>4 923</b>	<b>4 830</b>

Les contrats d'assurance en vigueur ont augmenté de 4 milliards de dollars, car le volume de nouveaux contrats d'assurance était plus élevé que celui des contrats arrivant à échéance. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 17 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement forfaitaire estimés se chiffraient à 13 milliards de dollars.

La marge sur services contractuels (MSC) a augmenté de 93 millions de dollars (2 %) en raison d'une MSC supplémentaire de 235 millions de dollars liée aux nouveaux prêts souscrits au cours de la période, des variations de 5 millions de dollars dans les estimations des flux de trésorerie futurs et de 37 millions de dollars d'accroissement des intérêts. Cette augmentation est contrebalancée par une baisse de 184 millions de dollars en raison de la MSC réalisée.

### Trois mois clos le 31 mars

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volumes de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus <sup>1</sup>		Règlements payés <sup>2</sup>	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Propriétaires-occupants (à l'unité)	7 295	7 090	2 510	2 294	88	80	6	16
Portefeuille	1 991	3 663	521	1 007	2	4	-	1
Immeubles collectifs résidentiels <sup>3</sup>	63 256	44 568	13 861	7 995	311	180	-	2
<b>Total</b>	<b>72 542</b>	<b>55 321</b>	<b>16 892</b>	<b>11 296</b>	<b>401</b>	<b>264</b>	<b>6</b>	<b>19</b>

<sup>1</sup> Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes reçues sur les contrats d'assurance souscrits pendant la période ni aux primes et droits différés sur les contrats d'autoassurance souscrits pendant la période, en raison de la date de réception.

<sup>2</sup> Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements de demandes, à l'exclusion des frais d'administration des demandes.

<sup>3</sup> Les volumes pour immeubles collectifs (\$) ont été ajustés, ce qui a entraîné une baisse de 720 millions de dollars par rapport à notre comparaison de 2023.

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation de seulement 3 %. La persistance des prix immobiliers élevés et des taux d'intérêt également élevés sont des facteurs déterminants qui ont entraîné une baisse de l'activité globale au cours de ces deux années. Le volume d'assurance de portefeuille a diminué, en raison de la diminution du nombre de grands blocs de prêts assurés par rapport à l'exercice précédent. Le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels a augmenté dans le sillage de la hausse du nombre de logements neufs assurés, alimentée principalement par la demande pour le produit APH Select, qui met l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique.

Le montant total des prêts assurés a augmenté, principalement en raison de l'augmentation du nombre d'unités en copropriété, comme expliqué précédemment, et de la hausse du coût par logement attribuable à une plus forte proportion de prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé, en comparaison de l'année précédente. Cette proportion accrue est notamment liée au produit APH Select, qui permet un RPV plus élevé. L'augmentation de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels est partiellement contrebalancée par une baisse du volume d'assurance de portefeuille, pour les raisons expliquées précédemment.

Les primes et droits ont augmenté par rapport à l'année précédente, sous l'effet du volume d'assurance pour immeubles collectifs, comme expliqué précédemment.

Le nombre de règlements demeure faible et est en repli par rapport à l'année précédente. Le faible nombre de demandes de règlement est le résultat de la hausse des prix des logements au cours des dernières années, car la valeur nette du logement a grimpé partout au Canada, et du faible taux de chômage qui fait baisser le nombre de demandes de règlement potentielles.

<i>(en pourcentage)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2024	2023
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance <sup>1</sup>	14,1	8,7
Ratio des charges opérationnelles	16,9	17,0
Ratio mixte	31,0	25,7
Ratio de la marge sur services contractuels initiale	59,9	62,2
Indice de l'importance des règlements	27,5	33,0
Rendement des capitaux propres	7,6	7,2
Rendement des capitaux propres requis	8,4	7,7

<sup>1</sup> Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, à l'exclusion des immeubles collectifs, s'est établi à 11,9 % pendant les trois mois clos le 31 mars 2024 (9,3 % pour les trois mois clos le 31 mars 2023).

Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance et le ratio mixte ont augmenté en raison de la récente hausse des prêts en souffrance et du rajustement à la hausse du risque à la fin de l'exercice.

Le ratio des charges opérationnelles est demeuré stable par rapport au même trimestre un an plus tôt.

Le ratio de la marge sur services contractuels initiale a diminué, principalement en raison de la révision à la hausse des hypothèses de rajustement du risque pour couvrir le coût du capital de nos activités d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité.

L'indice de l'importance des règlements a diminué, en raison de l'augmentation du produit des ventes, car le prix moyen des habitations a augmenté par rapport au même trimestre un an plus tôt.

Le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux propres requis ont augmenté, principalement en raison de la hausse des résultats liés à l'administration de l'assurance et des produits de placements, comme l'explique la section Points saillants financiers ci-dessus.

	Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 024	0,38 %	3 068	0,38 %
Portefeuille	870	0,16 %	874	0,15 %
Immeubles collectifs résidentiels	136	0,41 %	119	0,37 %
<b>Total</b>	<b>4 030</b>	<b>0,29 %</b>	<b>4 061</b>	<b>0,29 %</b>

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours pour les produits d'assurance habitation et de portefeuille, et depuis 30 jours pour les produits d'assurance multi-unités en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance sont restés bas et stable dans toutes les régions.

## Financement hypothécaire

	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Au	
	31 mars 2024	31 décembre 2023
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH)	259	254
OHC	265	254
<b>Total</b>	<b>524</b>	<b>508</b>

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont totalisé 524 milliards de dollars au 31 mars 2024, une hausse de 16 milliards de dollars (3 %), car le montant des nouveaux titres cautionnés a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance, du réinvestissement du capital et des remboursements anticipés. Cette évolution est principalement due au relèvement des limites annuelles d'émission de titres hypothécaires TH LNH et de OHC.

### Trois mois clos le 31 mars

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus <sup>1</sup>	
	2024	2023	2024	2023
TH LNH	36	33	162	149
OHC	16	10	69	43
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>231</b>	<b>192</b>

<sup>1</sup> Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

Les nouveaux titres cautionnés et les droits perçus ont augmenté par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la hausse de la limite d'émission annuelle des TH LNH et des OHC, qui a mené à des volumes accrus.

<i>(en pourcentage)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2024	2023
Ratio des charges opérationnelles	5,9	6,5
Rendement des capitaux propres	48,2	44,4

Par rapport à 2023, le ratio des charges opérationnelles est inférieur et le rendement des capitaux propres est supérieur. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis, car les anciens blocs dont les droits sont moins élevés sont entièrement comptabilisés et remplacés par de nouveaux blocs dont les droits connexes sont plus élevés.

## Financement public

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

### Trois mois clos le 31 mars

<i>(en millions)</i>	2024	2023
Montants prévus pour l'application des programmes de logement :		
<b>Montants autorisés en 2023–2024 (2022–2023)</b>		
Budget principal des dépenses	5 105	3 549
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2,5</sup>	1 004	46
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	394	693
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,4,5</sup>	91	1 119
<b>Total du financement public pour l'exercice</b>	<b>6 594</b>	<b>5 407</b>
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2023 (2022)	(3 455)	(2 129)
Moins : le financement public inutilisé pour 2023–2024 (2022–2023)	(919)	(1 197)
Moins : le financement bloqué	(170)	(48)
<b>Tranche de financement public de 2023–2024 (2022–2023) comptabilisée en 2024 (2023)</b>	<b>2 050</b>	<b>2 033</b>
<b>Montants autorisés en 2024–2025 (2023–2024)</b>		
Budget principal des dépenses	5 628	5 105
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2,5</sup>	-	1 004
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	-	394
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,4,5</sup>	-	91
<b>Total du financement public pour l'exercice</b>	<b>5 628</b>	<b>6 594</b>
Moins : la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(5 628)	(5 505)
Moins : les crédits inutilisés prévus pour 2024–2025 (réellement inutilisés en 2023–2024)	-	(919)
Moins : le financement bloqué	-	(170)
<b>Tranche de financement public de 2024–2025 (2023–2024) comptabilisée en 2024 (2023)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du financement public — trois mois clos le 31 mars</b>	<b>2 050</b>	<b>2 033</b>

<sup>1</sup> Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent à la tranche supplémentaire de financement public qui a été votée par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

<sup>2</sup> Budget supplémentaire des dépenses A 2023–2024 approuvé pour le Fonds pour accélérer la construction de logements et Granville Island (2022–2023 pour l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) et le Fonds d'urgence pour Granville Island).

<sup>3</sup> Budget supplémentaire des dépenses B 2023–2024 approuvé pour le Fonds pour le logement abordable (FLA), la pyrrhotite, le Programme de prêts pour la construction d'appartements (PPCA), l'ICRL, la résilience aux catastrophes naturelles, les maisons d'hébergement d'urgence pour femmes et filles, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (URN) et l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Budget supplémentaire des dépenses B 2022–2023 approuvé pour l'ICRL, le Fonds d'innovation pour le logement abordable, l'Initiative des terrains fédéraux, le PPCA et la pyrrhotite. Le FLA, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP), la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN, l'AUCLC, les maisons d'hébergement d'urgence pour femmes et filles, l'ACL, l'ACL pour les femmes et les enfants fuyant la violence et l'Initiative de recherche et de données.

<sup>4</sup> Budget supplémentaire des dépenses C 2023–2024 approuvé pour l'ACL. Budget supplémentaire des dépenses C 2022–2023 approuvé pour le PCMV et la Charte des droits des acheteurs d'une propriété.

<sup>5</sup> Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

# Gestion du capital

## Cadres de référence

Pour les activités liées à nos programmes de logement, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons un fonds de réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats s'accumulent et sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur des prêts et des instruments financiers, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées, qui sont imputés aux résultats non distribués jusqu'à leur réalisation. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital à nos activités liées aux programmes de logement, car elles ne présentent pas pour la SCHL de risques financiers importants qui ne sont pas déjà atténués autrement.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH), car le capital économique de notre dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital.

En ce qui concerne nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux énoncés dans sa ligne directrice E-19 : Évaluation interne des risques et de la solvabilité et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2023, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien de cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que de niveaux opérationnels de 165 % et de 110 %, respectivement, pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, pour 2024. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 1,8 à 2,2 milliards de dollars, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, cette augmentation ne devrait pas avoir d'incidence sur notre ratio du capital disponible sur le capital requis pour l'année prochaine, car notre cible de liquidité est plus élevée.

## Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(en pourcentage)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	185	185
Financement hypothécaire : Ratio du capital disponible sur le capital requis	109	109

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis des activités d'assurance prêt hypothécaire est demeuré inchangé, car l'augmentation du capital disponible provenant du résultat global a été contrebalancée par l'augmentation du capital requis, en raison de la croissance de nos activités liées aux immeubles collectifs.

La suspension du dividende versé au gouvernement du Canada au titre de l'assurance prêt hypothécaire, annoncée en 2023, demeure d'actualité. Nous pouvons ainsi conserver le capital nécessaire pour la croissance de l'assurance pour immeubles collectifs.

Le ratio du capital disponible sur le capital requis des activités de financement hypothécaire est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.



# Données trimestrielles historiques

(en millions, sauf indication contraire)	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022 (retraité) <sup>1</sup>	T3 2022 (retraité) <sup>1</sup>	T2 2022 (retraité) <sup>1</sup>
<b>Résultats consolidés</b>								
Total de l'actif	312 424	299 569	294 821	302 978	304 372	297 168	304 050	297 594
Total du passif	299 592	287 006	282 787	291 078	292 221	285 207	292 074	285 466
Total des capitaux propres du Canada	12 832	12 563	12 034	11 900	12 151	11 961	11 976	12 128
Total des produits et du financement public	2 581	1 937	1 899	1 027	2 642	1 378	1 035	996
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	2,207	1 619	1 541	724	2 311	1 009	644	661
Résultat net	374	318	358	303	331	369	391	335
<b>Programmes de logement</b>								
Financement public	2 000	1 450	1 345	563	2 136	810	454	489
Résultat net (perte)	1	(8)	(12)	(2)	2	76	23	35
Total des capitaux propres du Canada	872	814	887	864	872	846	799	781
<b>Assurance prêt hypothécaire</b>								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	418	414	405	403	400	399	397	397
Volume de prêts assurés <sup>3</sup>	16 892	18 709	19 297	17 170	11 296	16 338	17 267	17 188
Primes et droits perçus	401	423	434	436	264	354	416	506
Produits des activités d'assurance	284	266	260	248	230	223	210	220
Règlements payés	6	15	7	11	19	20	19	14
Charges liées à l'administration de l'assurance	40	53	23	23	20	18	(68)	4
Résultat net	196	156	202	142	176	145	222	168
Taux de prêts en souffrance	0,29 %	0,29 %	0,28 %	0,25 %	0,28 %	0,25 %	0,24 %	0,25 %
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance	14,1 %	19,9 %	8,8 %	9,3 %	8,7 %	8,1 %	(32,4) %	1,8 %
Ratio des charges opérationnelles	16,9 %	18,8 %	15,4 %	17,3 %	17,0 %	22,0 %	19,5 %	19,1 %
Ratio mixte	31,0 %	38,7 %	24,2 %	26,6 %	25,7 %	30,1 %	(12,9) %	20,9 %
Ratio de la marge sur services contractuels initiale <sup>4</sup>	59,9 %	62,7 %	68,0 %	66,0 %	62,2 %	65,3 %	73,1 %	73,4 %
Indice de l'importance des règlements	27,5 %	26,7 %	24,9 %	27,4 %	33,0 %	32,4 %	29,6 %	24,8 %
Rendement des capitaux propres	7,6 %	6,2 %	8,3 %	5,8 %	7,2 %	5,9 %	9,0 %	6,6 %
Rendement des capitaux propres requis	8,4 %	6,7 %	8,9 %	6,1 %	7,7 %	6,3 %	10,1 %	7,8 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	185 %	185 %	177 %	172 %	176 %	175 %	184 %	193 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	19,4 %	19,3 %	19,0 %	19,1 %	19,2 %	19,2 %	19,4 %	19,9 %
<b>Financement hypothécaire</b>								
Cautionnements en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	524	508	493	488	481	471	463	456
Titres cautionnés (G\$)	52	55	51	47	43	50	50	44
Droits de cautionnement et de demande perçus	231	303	231	209	192	301	227	215
Droits de cautionnement et de demande acquis	218	211	209	206	201	193	189	180
Résultat net	176	168	165	161	151	144	142	127
Ratio des charges opérationnelles	5,9 %	7,0 %	6,3 %	6,6 %	6,5 %	7,5 %	7,3 %	7,9 %
Rendement des capitaux propres	48,2 %	48,0 %	49,0 %	47,4 %	44,4 %	39,0 %	42,4 %	36,8 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis <sup>5</sup>	109 %	109 %	102 %	102 %	104 %	149 %	147 %	146 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	24,4 %	23,8 %	23,3 %	23,2 %	23,2 %	22,9 %	22,8 %	22,9 %

<sup>1</sup> Les chiffres ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>2</sup> Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

<sup>3</sup> Le volume de prêts assurés a été actualisé par rapport aux rapports publiés précédemment, ce qui entraîne une baisse allant de 4 % à 7 %, du deuxième trimestre de 2022 au deuxième trimestre de 2023.

<sup>4</sup> Le ratio de la marge sur services contractuels initiale indiqué dans les rapports publiés précédemment a été mis à jour et révisé à la hausse de 9,9 % à 13,9 %, du quatrième trimestre de 2022 au troisième trimestre de 2023.

<sup>5</sup> En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de la cible minimale en matière de liquidités.

# États financiers consolidés trimestriels non audités

## Tables des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière . . . .	19
Bilan consolidé . . . . .	20
État consolidé des résultats et du résultat global . . . . .	21
État consolidé des capitaux propres du Canada . . . . .	22
État consolidé des flux de trésorerie . . . . .	23
Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités . . . . .	24
1. Informations sur la Société . . . . .	24
2. Mode de préparation et information importante sur les méthodes comptables . . . . .	24
3. Changements comptables en vigueur et à venir . . . . .	25
4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations . . .	25
5. Informations sectorielles . . . . .	28
6. Financement public et dépenses des programmes de logement . . . . .	31
7. Assurance prêt hypothécaire . . . . .	32
8. Financement hypothécaire . . . . .	36
9. Gestion du capital . . . . .	36
10. Évaluations à la juste valeur . . . . .	38
11. Placements en valeurs mobilières . . . . .	43
12. Prêts . . . . .	44
13. Emprunts . . . . .	46
14. Produits et charges liés aux instruments financiers . . . . .	47
15. Risque de marché . . . . .	48
16. Risque de crédit . . . . .	49
17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi . . . . .	49
18. Impôt sur le résultat . . . . .	50
19. Transactions entre parties liées . . . . .	50
20. Engagements et passifs éventuels . . . . .	51

# Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Période close le 31 mars 2024

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



**Michel Tremblay, CPA**

Président et premier dirigeant intérimaire



**Nadine Leblanc, CPA**

Chef des finances intérimaire  
et première vice-présidente, Politiques

17 mai 2024

# Bilan consolidé

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 470	1 939
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		560	700
Intérêts courus à recevoir		1 659	843
Placements en valeurs mobilières :			
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	10	68	69
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	10, 11	19 751	20 162
Classés au coût amorti	10, 11	3 368	3 229
Instruments dérivés		11	161
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	1 128	240
Prêts	12		
Désignés à la JVRN		526	512
Classés au coût amorti		281 679	270 650
Débiteurs et autres actifs		465	479
Immeubles de placement		398	398
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		313	187
Actif d'impôt différé		28	-
		<b>312 424</b>	<b>299 569</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et autres passifs		1 098	573
Impôt sur le résultat à payer		140	545
Intérêts courus à payer		1 596	786
Instruments dérivés		55	55
Passif des contrats d'assurance	7	7 148	7 079
Emprunts :	13		
Désignés à la JVRN		220	219
Classés au coût amorti		286 352	274 757
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		174	180
Primes et droits non acquis		2 809	2 776
Passif d'impôt différé		-	36
		<b>299 592</b>	<b>287 006</b>
Engagements et passifs éventuels	20		
<b>Capitaux propres du Canada</b>			
Capital d'apport	9	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(396)	(321)
Fonds de réserve		94	72
Résultats non distribués		13 109	12 787
		<b>12 832</b>	<b>12 563</b>
		<b>312 424</b>	<b>299 569</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# État consolidé des résultats et du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2024	2023
Produits d'intérêts		1 997	1 661
Charges d'intérêts		(1 966)	(1 641)
<b>Produits d'intérêts nets</b>		<b>31</b>	<b>20</b>
Produits des activités d'assurance	7	284	230
Charges liées à l'administration de l'assurance		(40)	(20)
<b>Résultats liés à l'administration de l'assurance</b>		<b>244</b>	<b>210</b>
Produits de placements		176	116
Pertes nettes sur les instruments financiers	14	(33)	(21)
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits		(57)	(37)
<b>Résultats financiers nets</b>		<b>86</b>	<b>58</b>
Financement public	6	2 000	2 136
Dépenses des programmes de logement	6	(1 920)	(2 029)
Primes et droits acquis		227	208
Charges opérationnelles		(160)	(178)
Autres produits		(7)	10
Produits (charges) des services d'autoassurance		(1)	6
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>500</b>	<b>441</b>
Impôt sur le résultat	18	(126)	(110)
<b>Résultat net</b>		<b>374</b>	<b>331</b>
<b>Autres éléments du résultat global (perte), après impôt</b>			
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net (perte)			
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(98)	227
Reclassement des pertes sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sur cession pendant l'exercice		10	22
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats souscrits		13	(37)
<b>Total des éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		<b>(75)</b>	<b>212</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>			
Gains sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	115	42
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt</b>		<b>40</b>	<b>254</b>
<b>Résultat global</b>		<b>414</b>	<b>585</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# État consolidé des capitaux propres du Canada

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2024	2023
<b>Capital d'apport</b>		25	25
<b>Cumul des autres éléments du résultat global (perte)</b>			
Solde de la réserve pour la juste valeur au début de la période		(421)	(900)
Autres éléments du résultat global (perte) — juste valeur		(88)	249
Solde de la réserve pour la juste valeur à la clôture de la période		(509)	(651)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture		100	175
Autres éléments du résultat global (perte) — réserve pour le financement de l'assurance		13	(37)
Solde de la réserve pour le financement de l'assurance à la clôture de la période		113	138
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>		<b>(396)</b>	<b>(513)</b>
<b>Fonds de réserve</b>			
Solde au début de la période		72	17
Résultat net (perte)		22	11
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>		<b>94</b>	<b>28</b>
<b>Résultats non distribués</b>			
Résultats non distribués à l'ouverture		12 787	12 644
Résultat net		352	320
Autres éléments du résultat global (perte)		115	42
Dividendes	9	(145)	(395)
<b>Total des résultats non distribués</b>		<b>13 109</b>	<b>12 611</b>
<b>Capitaux propres du Canada</b>	9	<b>12 832</b>	<b>12 151</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# État consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 31 mars	
		2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net		374	331
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		(12)	12
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(111)	98
Intérêts capitalisés	12	(32)	(18)
Impôt sur le résultat différé	18	(75)	4
Amortissement, dépréciation et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		10	10
Variation des actifs et passifs opérationnels			
Instruments dérivés		150	(80)
Intérêts courus à recevoir		(816)	(459)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		(899)	(1 011)
Débiteurs et autres actifs		10	113
Créditeurs et autres passifs		554	432
Impôt sur le résultat à payer/exigible		(388)	47
Intérêts courus à payer		810	431
Passif des contrats d'assurance		76	31
Régimes à prestations déterminées		4	-
Primes et droits non acquis		33	2
Autre		(4)	(3)
Prêts	12		
Remboursements		5 617	4 934
Décaissements		(16 652)	(10 885)
Emprunts	13		
Remboursements		(8 657)	(6 073)
Émissions		20 267	11 812
		259	(272)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		2 582	1 963
Achats		(2 324)	(1 869)
Règlement de contrats de change à terme			
Remboursements		125	53
Décaissements		(92)	(127)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		140	200
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(14)	(12)
		417	208
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes payés		(145)	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		531	(64)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Début de la période		1 939	2 649
Clôture de la période		2 470	2 585
<b>Représentés par</b>			
Trésorerie		189	147
Équivalents de trésorerie		2 281	2 438
		2 470	2 585
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Intérêts encaissés pendant la période		1 472	1 435
Intérêts payés pendant la période		1 327	1 342
Impôt sur le résultat payé pendant la période		590	58

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités

## 1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL, nous, notre ou nos) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Notre Bureau national est situé au 700, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 31 mars 2024 et pour les trois mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 17 mai 2024.

## 2. Mode de préparation et information importante sur les méthodes comptables

Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

### Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34. Cependant, nous sommes exposés à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement au gré du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits. Ce nombre atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Dans le cadre de nos activités de financement hypothécaire, les droits de cautionnement perçus sur les TH LNH sont généralement plus élevés au cours du dernier trimestre de l'année, car un plus grand nombre d'émetteurs garantissent des blocs supérieurs au seuil de catégorie 1 pour lesquels les droits sont plus élevés, dans le cadre de la gestion de leurs liquidités et de leurs exigences de capital.



### 3. Changements comptables en vigueur et à venir

#### Modifications comptables en vigueur

Pendant la période, nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence significative sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

#### Modifications comptables à venir

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'objectif de l'IFRS 18 est d'améliorer la façon dont l'information est communiquée dans les états financiers, en mettant l'accent sur l'information contenue dans l'état des résultats.

La norme IFRS 18 exige des sous-totaux précis supplémentaires dans l'état des résultats (répartition des résultats entre l'exploitation, les placements et le financement) et de l'information sur les indicateurs de performance définis par la direction. La norme contient également des exigences plus strictes concernant le regroupement et la ventilation de l'information.

Nous n'avons pas encore évalué l'incidence de ces nouvelles exigences sur nos états financiers consolidés.

### 4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2023. Les changements importants apportés aux principales estimations sont reflétés ci-dessous.

#### Utilisation d'estimations

##### *Passif des contrats d'assurance*

Le passif des contrats d'assurance est estimé à l'aide de modèles déterministes des flux de trésorerie qui tiennent compte d'un éventail de conditions économiques possibles. Les hypothèses suivantes sont utilisées pour calculer les flux de trésorerie dans les limites du passif de nos contrats d'assurance :

#### Fréquence des demandes de règlement

##### **Taux de prêts en souffrance et de demandes de règlement**

Le taux de prêts en souffrance est un déterminant clé quant aux demandes de règlement futures. Il s'agit des prêts qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de nos produits d'assurance pour propriétaires-occupants et d'assurance de portefeuille et depuis plus de 30 jours au titre des produits d'assurance pour immeubles collectifs. Une demande de règlement est présentée lorsqu'un emprunteur est en défaut et que le prêteur a procédé à la saisie. Les hypothèses relatives aux prêts en souffrance et aux demandes de règlement sont fondées sur notre propre expérience et sur nos attentes.

Une augmentation (diminution) des taux de prêts en souffrance ou de demandes de règlement attendus augmentera (réduira) le coût attendu des demandes de règlement, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs.

**Taux de résiliation**

Une résiliation survient lorsqu'un contrat d'assurance n'est plus en vigueur et qu'il n'y a pas de demande de règlement. Les hypothèses relatives au taux de résiliation sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de résiliation attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

**Taux de remboursement des prêts en souffrance**

Un prêt n'est plus en souffrance lorsque l'emprunteur rembourse tous les montants en souffrance. Les hypothèses relatives au taux de remboursement des prêts en souffrance sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de remboursement attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

**Importance des règlements****Perte en cas de défaut**

La perte en cas de défaut représente les sorties nettes de fonds estimatives en cas de défaut, elle est fondée sur l'expérience antérieure et ajustée au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) de la perte en cas de défaut augmentera (réduira) le flux de trésorerie d'exécution, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs attendus.

**Conjoncture économique (taux de chômage et indice des prix fondé sur les ventes répétées de logements)**

La conjoncture économique est fondée sur des hypothèses non financières utilisées pour prévoir les niveaux futurs des demandes de règlement. Les variations de ces hypothèses ont une incidence sur la fréquence et l'importance des demandes de règlement. Une hausse (baisse) du taux de chômage et une baisse (hausse) de l'indice des prix fondés sur les ventes répétées de logements feront augmenter (diminuer) les demandes de règlement.

La méthode de détermination du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des règlements engagés comporte nécessairement un risque que les résultats réels s'écartent des estimations, parfois considérablement.

Le passif au titre des règlements engagés reflète les demandes au titre de sinistres survenus mais non déclarés (DSND), les demandes de règlement en cours de traitement (DRCT), les demandes au titre de sinistres survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), et les demandes réduites par recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs. L'estimation des DSND est fondée sur les prêts qui sont déclarés en souffrance et sur une estimation des prêts qui ne sont pas encore déclarés en souffrance (DSND uniquement) à la date d'évaluation et sur la probabilité qu'une demande de règlement soit présentée par la suite à l'égard de ces prêts sans que ces derniers redeviennent productifs. Les DRCT sont estimées en multipliant les montants des prêts assurés par l'importance des règlements. L'estimation des DSID est effectuée à l'aide du calendrier des paiements supplémentaires à verser dans le cadre d'une demande encore ouverte. L'estimation des recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs est déterminée en fonction des renseignements historiques sur les recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs reçus relativement aux demandes de règlement payées.

Les flux de trésorerie d'exécution inclus dans le passif au titre de la couverture restante sont liés aux demandes de règlement futures. Ils sont tirés de scénarios déterministes qui projettent le cycle de vie des prêts hypothécaires en tenant compte de considérations comme les prêts hypothécaires à taux variable par rapport aux prêts à taux fixe. Ils font l'objet d'un degré d'incertitude plus élevé que celui du passif au titre des règlements engagés.

Le tableau qui suit présente le pourcentage moyen pondéré utilisé pour chaque hypothèse susmentionnée :

	31 mars 2024	31 décembre 2023
Fréquence des demandes de règlement <sup>1</sup>	0,7 %	0,7 %
Importance des règlements <sup>2</sup>	44,1 %	43,7 %
Taux de chômage <sup>3</sup>	6,3 %	6,3 %
Indice des prix fondés sur les ventes répétées <sup>3</sup>	539	534

<sup>1</sup> L'hypothèse moyenne pondérée comprend la moyenne pondérée des prêts en souffrance, des demandes de règlement, des taux de résiliation et des taux de remboursement des prêts en souffrance. Représente la probabilité qu'un prêt passe de l'état en règle à celui de la demande de règlement au cours de sa durée.

<sup>2</sup> Représente les règlements nets, y compris les charges en pourcentage du montant du prêt assuré, lorsqu'un prêt est en défaut.

<sup>3</sup> Correspond aux taux projetés moyens sur 10 ans à l'échelle nationale.

## Ajustement en fonction du risque

L'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers représente la compensation dont nous avons besoin pour assumer l'incertitude liée au montant et au calendrier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance, et couvre le risque d'assurance, le risque de déchéance et le risque de charges. L'ajustement en fonction du risque reflète le montant que nous paierions pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront notre meilleure estimation du passif de nos contrats d'assurance. Nous avons estimé notre ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers à l'aide de l'approche par les coûts du capital pour le passif au titre de la couverture restante et de l'approche quantile pour le passif au titre des règlements engagés. Selon l'approche par les coûts du capital, nous devons estimer les flux de trésorerie d'exécution et le capital requis à chaque date future selon les exigences réglementaires en matière de capital. Le taux du coût du capital est appliqué aux exigences de capital supplémentaire sur les périodes de déclaration ultérieures. Le coût du capital représente le rendement requis pour compenser l'exposition au risque non financier et est fixé à 6 % par année. Selon l'approche quantile, nous devons estimer une répartition des flux de trésorerie d'exécution et choisir un niveau de confiance adapté à notre appétit pour le risque.

L'ajustement en fonction du risque pour nos contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance de 90 %.

## Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie d'exécution sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à selon une approche ascendante, en commençant par une courbe des prêts sans risque et en appliquant une prime d'illiquidité. La courbe des prêts sans risque est établie par renvoi à la courbe des taux des émissions du gouvernement du Canada. La prime d'illiquidité est déterminée par renvoi aux taux du marché observables pour les obligations de bonne qualité de catégorie A et BBB, majorés d'un facteur de prime d'illiquidité constant de 0,5 %.

Les taux d'actualisation moyens pondérés appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023 sont indiqués ci-dessous :

	1 à 5 ans		5 à 10 ans		10 à 15 ans		15 à 20 ans		20 à 25 ans		Plus de 25 ans	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	5,1 %	4,9 %	5,0 %	4,8 %	5,2 %	4,8 %	5,2 %	4,9 %	5,2 %	4,9 %	5,1 %	4,9 %

## Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)

Les contrats d'assurance en vigueur (CAV) sont essentiels pour déterminer notre ratio selon le TSAH et font l'objet d'une estimation. En raison de la disponibilité des données, le volume de contrats d'assurance en vigueur utilisés dans le cadre du TSAH est la valeur la plus élevée entre : 1) une projection reflétant une estimation des nouvelles activités, des résiliations et des demandes de règlement de notre trimestre le plus récent; et 2) le montant réel de nos contrats d'assurance en vigueur déclaré par les prêteurs à la fin du trimestre précédent. Les changements des exigences de souscription, du contexte réglementaire et des tendances du marché peuvent accroître la volatilité de notre estimation.

Les prêteurs ont signalé des prolongations temporaires des amortissements des prêts hypothécaires à taux variable (PHTV) non assortis de paiements qui s'ajustent automatiquement aux taux d'intérêt. En raison de l'augmentation des taux d'intérêt, le BSIF a publié une version révisée du calcul du TSAH, qui précise qu'il faut utiliser une période d'amortissement maximale de 40 ans pour déterminer le capital requis. Pour la plupart des PHTV, nous utilisons la période d'amortissement maximale de 40 ans pour calculer le capital requis. Malgré la diminution du nombre de PHTV, il y a maintenant plus de PHTV à la période d'amortissement maximale. Nous estimons que le TSAH serait supérieur de 12 points de pourcentage si l'amortissement de ces prêts n'était pas négatif.

## 5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des secteurs des programmes de logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités liées aux programmes de logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les produits des activités d'assurance, les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

## Trois mois clos le 31 mars

(en millions)	Activités liées aux programmes de logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits d'intérêts	165	122	-	-	1 833	1 541	(1)	(2)	1 997	1 661
Charges d'intérêts	(141)	(110)	-	-	(1 830)	(1 537)	5	6	(1 966)	(1 641)
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>20</b>
Produits des activités d'assurance	-	-	284	230	-	-	-	-	284	230
Charges liées à l'administration de l'assurance	-	-	(40)	(20)	-	-	-	-	(40)	(20)
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>244</b>	<b>210</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>244</b>	<b>210</b>
Produits (pertes) de placements	-	-	153	100	26	18	(3)	(2)	176	116
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(6)	5	(27)	(20)	-	(7)	-	1	(33)	(21)
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	-	-	(57)	(37)	-	-	-	-	(57)	(37)
<b>Résultat financier net</b>	<b>(6)</b>	<b>5</b>	<b>69</b>	<b>43</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>86</b>	<b>58</b>
Financement public	2 000	2 136	-	-	-	-	-	-	2 000	2 136
Dépenses des programmes de logement	(1 920)	(2 029)	-	-	-	-	-	-	(1 920)	(2 029)
Primes et droits acquis	-	-	9	7	218	201	-	-	227	208
Charges opérationnelles	(95)	(123)	(48)	(39)	(17)	(16)	-	-	(160)	(178)
Autres produits	-	3	(11)	4	4	3	-	-	(7)	10
Produits (charges) des services d'autoassurance	-	-	(1)	6	-	-	-	-	(1)	6
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>262</b>	<b>231</b>	<b>234</b>	<b>203</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>500</b>	<b>441</b>
Impôt sur le résultat	(2)	(2)	(66)	(55)	(58)	(52)	-	(1)	(126)	(110)
<b>Résultat net</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>196</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>151</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>374</b>	<b>331</b>
Autres éléments du résultat global (perte)	57	24	8	185	(27)	51	2	(6)	40	254
<b>Résultat global (perte)</b>	<b>58</b>	<b>26</b>	<b>204</b>	<b>361</b>	<b>149</b>	<b>202</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>414</b>	<b>585</b>
Total des produits et du financement public <sup>1</sup>	2 018	2 156	311	264	251	219	1	3	2 581	2 642
Moins les produits (pertes) intersectoriels <sup>2</sup>	1	2	3	1	(5)	(6)	1	3	-	-
Total des produits externes et du financement public	2 017	2 154	308	263	256	225	-	-	2 581	2 642

<sup>1</sup> Tient compte des produits d'intérêts nets, des résultats liés à l'administration de l'assurance, des résultats financiers nets, du financement public, des primes et droits acquis et des autres produits.

<sup>2</sup> Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- Les activités liées aux programmes de logement comptabilisent les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- Les activités d'assurance prêt hypothécaire comptabilisent les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour les activités de financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités liées aux programmes de logement et d'assurance prêt hypothécaire.

## Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023

(en millions)	Activités liées aux programmes de logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Actif</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 486	1 169	981	767	3	3	-	-	2 470	1 939
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	560	700	-	-	-	-	-	-	560	700
Intérêts courus à recevoir	66	79	119	98	1 479	667	(5)	(1)	1 659	843
Placements en valeurs mobilières :										
Désignés à la JVRN	-	-	68	69	-	-	-	-	68	69
Désignés à la JVAERG	-	-	16 474	16 808	3 787	3 855	(510)	(501)	19 751	20 162
Classés au coût amorti	3 594	3 456	-	-	-	-	(226)	(227)	3 368	3 229
Instruments dérivés	-	-	11	161	-	-	-	-	11	161
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	1 128	240	-	-	-	-	-	-	1 128	240
Prêts :										
Désignés à la JVRN	510	494	16	18	-	-	-	-	526	512
Classés au coût amorti	13 434	12 616	26	38	268 219	257 996	-	-	281 679	270 650
Débiteurs et autres actifs	69	176	229	190	167	113	-	-	465	479
Immeubles de placement	398	398	-	-	-	-	-	-	398	398
Actif des régimes à prestations déterminées	132	79	170	102	11	6	-	-	313	187
Actif d'impôt différé	(136)	-	123	-	43	-	(2)	-	28	-
	<b>21 241</b>	<b>19 407</b>	<b>18 217</b>	<b>18 251</b>	<b>273 709</b>	<b>262 640</b>	<b>(743)</b>	<b>(729)</b>	<b>312 424</b>	<b>299 569</b>
<b>Passif</b>										
Créditeurs et autres passifs	985	440	100	98	13	35	-	-	1 098	573
Impôt sur le résultat à payer	7	28	90	486	43	31	-	-	140	545
Intérêts courus à payer	145	137	-	-	1 456	650	(5)	(1)	1 596	786
Instruments dérivés	52	51	3	4	-	-	-	-	55	55
Passif des contrats d'assurance	-	-	7 148	7 079	-	-	-	-	7 148	7 079
Emprunts :										
Désignés à la JVRN	220	219	-	-	-	-	-	-	220	219
Classés au coût amorti	18 886	17 502	-	-	268 219	257 996	(753)	(741)	286 352	274 757
Passif des régimes à prestations déterminées	74	77	94	97	6	6	-	-	174	180
Primes et droits non acquis	-	-	298	278	2 511	2 498	-	-	2 809	2 776
Passif d'impôt différé	-	139	-	(71)	-	(33)	-	1	-	36
	<b>20 369</b>	<b>18 593</b>	<b>7 733</b>	<b>7 971</b>	<b>272 248</b>	<b>261 183</b>	<b>(758)</b>	<b>(741)</b>	<b>299 592</b>	<b>287 006</b>
<b>Capitaux propres du Canada</b>	<b>872</b>	<b>814</b>	<b>10 484</b>	<b>10 280</b>	<b>1 461</b>	<b>1 457</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>12 832</b>	<b>12 563</b>
	<b>21 241</b>	<b>19 407</b>	<b>18 217</b>	<b>18 251</b>	<b>273 709</b>	<b>262 640</b>	<b>(743)</b>	<b>(729)</b>	<b>312 424</b>	<b>299 569</b>

<sup>1</sup> Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

## 6. Financement public et dépenses des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2024	2023
Aide pour répondre aux besoins de logement	1 074	1 497
Financement de l'habitation	643	471
Expertise en logement et développement du potentiel	333	65
<b>Total</b>	<b>2 050</b>	<b>2 033</b>
Variation nette du financement public différé pendant la période	(50)	103
<b>Total du financement public comptabilisé<sup>1,2</sup></b>	<b>2 000</b>	<b>2 136</b>

<sup>1</sup> Comprend des recouvrements de charges opérationnelles de 88 millions de dollars et des recouvrements des pertes sur créances attendues de (7) millions de dollars, et exclut 1 million de dollars de dépenses des programmes de logement pour lesquelles les crédits sont déduits de la valeur comptable des immobilisations connexes, pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 (124 millions, (7) millions et 10 millions, respectivement, pour la période de trois mois close le 31 mars 2023).

<sup>2</sup> Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 43 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2024 (15 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2023).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada. Le solde au 31 mars 2024 est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Solde au début de l'exercice	240	(6)
Total du financement public	2 050	5 488
Total du financement public reçu pendant la période	(1 145)	(5 483)
Remises de tiers (du/au) gouvernement du Canada	(10)	(7)
<b>Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure</b>	<b>1 135</b>	<b>(8)</b>
Variation nette des avances du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement	(2)	229
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	(5)	19
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>1 128</b>	<b>240</b>

## 7. Assurance prêt hypothécaire

### Aperçu des contrats d'assurance

Le tableau qui suit présente le passif des contrats d'assurance par portefeuille à la fin de la période.

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Contrats d'assurance</b>		
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 111	3 180
Portefeuille	118	135
Immeubles collectifs résidentiels	3 919	3 764
<b>Passif total des contrats d'assurance</b>	<b>7 148</b>	<b>7 079</b>

### Contrats d'assurance selon la couverture restante et les règlements engagés

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif selon la couverture restante et les règlements engagés.

#### Au 31 mars 2024

(en millions)	Couverture restante	Règlements engagés	Total
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>6 876</b>	<b>203</b>	<b>7 079</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>			
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(132)	-	(132)
Autres contrats	(152)	-	(152)
	<b>(284)</b>	<b>-</b>	<b>(284)</b>
<b>Charges liées à l'administration de l'assurance</b>			
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	48	48
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	13	-	13
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(21)	(21)
	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>40</b>
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>(271)</b>	<b>27</b>	<b>(244)</b>
Charges liées au financement de l'assurance	38	1	39
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(233)</b>	<b>28</b>	<b>(205)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>			
Primes perçues	355	-	355
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	-	(11)	(11)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(70)	-	(70)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>285</b>	<b>(11)</b>	<b>274</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de la période</b>	<b>6 928</b>	<b>220</b>	<b>7 148</b>

<sup>1</sup> Comprend 4 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 2 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 1 million de dollars de pertes sur cession ultérieure des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.



## Au 31 décembre 2023

<i>(en millions)</i>	Couverture restante	Règlements engagés	Total
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>6 229</b>	<b>176</b>	<b>6 405</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>			
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(526)	-	(526)
Autres contrats	(478)	-	(478)
	<b>(1 004)</b>	<b>-</b>	<b>(1 004)</b>
<b>Charges liées à l'administration de l'assurance</b>			
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	156	156
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	41	-	41
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(78)	(78)
	<b>41</b>	<b>78</b>	<b>119</b>
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>(963)</b>	<b>78</b>	<b>(885)</b>
Charges (produits) liées au financement de l'assurance	275	3	278
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(688)</b>	<b>81</b>	<b>(607)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>			
Primes perçues	1 465	-	1 465
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	-	(54)	(54)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(130)	-	(130)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>1 335</b>	<b>(54)</b>	<b>1 281</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de la période</b>	<b>6 876</b>	<b>203</b>	<b>7 079</b>

<sup>1</sup> Comprend 10 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 13 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 21 millions de dollars de pertes sur cession ultérieure des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

Au 31 mars 2024, la composante de perte était nulle (tout comme au 31 décembre 2023).

## Contrats d'assurance par composante de mesure

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif des contrats d'assurance par composante de mesure.

Au 31 mars 2024

(en millions)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC		Total
			Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>1 178</b>	<b>1 071</b>	<b>2 318</b>	<b>2 512</b>	<b>7 079</b>
<b>Variations liées aux services courants</b>					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(85)	(99)	(184)
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	-	(34)	-	-	(34)
Ajustements liés à l'expérience	(5)	-	-	-	(5)
<b>Variations liées aux services futurs</b>					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(288)	53	-	235	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(5)	-	3	2	-
<b>Variations liées aux services passés</b>					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(14)	(7)	-	-	(21)
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>(312)</b>	<b>12</b>	<b>(82)</b>	<b>138</b>	<b>(244)</b>
Charges liées au financement de l'assurance	1	1	13	24	39
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(311)</b>	<b>13</b>	<b>(69)</b>	<b>162</b>	<b>(205)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes perçues	355	-	-	-	355
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	(11)	-	-	-	(11)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(70)	-	-	-	(70)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>274</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de la période</b>	<b>1 141</b>	<b>1 084</b>	<b>2 249</b>	<b>2 674</b>	<b>7 148</b>

<sup>1</sup> Comprend 4 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 2 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 1 million de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

## Au 31 décembre 2023

(en millions)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC		Total
			Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	
<b>Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice</b>	<b>1 038</b>	<b>820</b>	<b>2 597</b>	<b>1 950</b>	<b>6 405</b>
<b>Variations liées aux services courants</b>					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(350)	(335)	(685)
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	-	(104)	-	-	(104)
Ajustements liés à l'expérience	(18)	-	-	-	(18)
<b>Variations liées aux services futurs</b>					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(1 084)	252	-	832	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(58)	43	17	(2)	-
<b>Variations liées aux services passés</b>					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(67)	(11)	-	-	(78)
<b>Résultat lié à l'administration de l'assurance</b>	<b>(1 227)</b>	<b>180</b>	<b>(333)</b>	<b>495</b>	<b>(885)</b>
Charges liées au financement de l'assurance	86	71	54	67	278
<b>Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt</b>	<b>(1 141)</b>	<b>251</b>	<b>(279)</b>	<b>562</b>	<b>(607)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes perçues	1 465	-	-	-	1 465
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées <sup>1</sup>	(54)	-	-	-	(54)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(130)	-	-	-	(130)
<b>Flux de trésorerie totaux</b>	<b>1 281</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 281</b>
<b>Passif des contrats d'assurance à la fin de l'exercice</b>	<b>1 178</b>	<b>1 071</b>	<b>2 318</b>	<b>2 512</b>	<b>7 079</b>

<sup>1</sup> Comprend 10 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 13 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 21 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

## 8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis.

(en millions)	Au 31 mars 2024			Au 31 décembre 2023		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de l'exercice	1 874	624	2 498	1 809	581	2 390
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	162	69	231	740	195	935
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(180)	(38)	(218)	(675)	(152)	(827)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>1 856</b>	<b>655</b>	<b>2 511</b>	<b>1 874</b>	<b>624</b>	<b>2 498</b>

## 9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les déductions réglementaires.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Nous voulons réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette façon de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Nous avons déclaré et payé des dividendes de 145 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 (395 millions pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, qui étaient à payer au 31 mars 2023).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées dans le tableau qui suit.

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	(396)	(321)
Fonds de réserve	94	72
Résultats non distribués affectés	10 868	10 564
Résultats non distribués non affectés <sup>1</sup>	2 241	2 223
<b>Total des capitaux propres du Canada<sup>2</sup></b>	<b>12 832</b>	<b>12 563</b>
Moins : déductions réglementaires	(218)	(170)
<b>Total du capital disponible</b>	<b>12 614</b>	<b>12 393</b>

<sup>1</sup> Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

<sup>2</sup> Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

## Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Capital affecté <sup>1</sup>	9 171	9 011
Capital non affecté	1 313	1 269
<b>Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>10 484</b>	<b>10 280</b>
Moins : déductions réglementaires	(218)	(170)
<b>Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>10 266</b>	<b>10 110</b>
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	185 %	185 %

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

## Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une augmentation du capital économique requis, qui passera de 1,8 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars le 1<sup>er</sup> janvier 2024, par rapport à un actif disponible de 4,0 milliards de dollars au 31 mars 2024 (31 décembre 2023 — actif disponible de 4,0 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au PAPHA. Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis, sous réserve d'une cible minimale en matière de liquidités.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Capital affecté	1 247	1 180
Capital non affecté	214	277
<b>Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire</b>	<b>1 461</b>	<b>1 457</b>
Ratio du capital économique disponible sur le capital économique requis (%)	109 %	109 %

## Capital des activités liées aux programmes de logement

### Programmes d'octroi de prêts

En vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Le fonds de réserve est assujéti à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2023) et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassons la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités liées aux programmes de logement. Elles ne présentent en effet pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds de réserve <sup>1</sup>	97	75
Résultats non distribués	750	714
<b>Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts</b>	<b>847</b>	<b>789</b>

<sup>1</sup> Exclut l'incidence des éliminations de 3 millions de dollars (3 millions en 2023).

### Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

## 10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction méthodique entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon la conjoncture du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant ou d'une intervenante du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant ou à une autre intervenante du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

## Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

**Niveau 1 :** Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

**Niveau 2 :** Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

**Niveau 3 :** Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du groupe Investissements et Trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations sont soumises à une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur du ou de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans le cadre duquel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Quant aux immeubles de placement, la juste valeur est établie par des évaluateurs externes indépendants ou par nos évaluateurs internes, qui possèdent des compétences professionnelles reconnues et pertinentes.

## Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(en millions)	Au 31 mars 2024			Au 31 décembre 2023		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
<b>Actifs financiers<sup>1</sup></b>						
Placements au coût amorti <sup>2</sup>	3 368	3 314	(54)	3 229	3 176	(53)
Prêts au coût amorti <sup>3</sup>	281 679	270 428	(11 251)	270 650	261 936	(8 714)
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts au coût amorti <sup>4</sup>	286 352	275 172	(11 180)	274 757	266 144	(8 613)

<sup>1</sup> Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 452 millions de dollars (1 074 millions au 31 décembre 2023) et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente de 560 millions de dollars (700 millions au 31 décembre 2023) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

<sup>2</sup> Une tranche de 671 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (444 millions au 31 décembre 2023) et une tranche de 2 643 millions de dollars, au niveau 2 (2 732 millions au 31 décembre 2023).

<sup>3</sup> Une tranche de 264 064 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 2 (255 725 millions au 31 décembre 2023) et une tranche de 6 364 millions de dollars, au niveau 3 (6 211 millions au 31 décembre 2023).

<sup>4</sup> Une tranche de 190 250 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (193 908 millions au 31 décembre 2023) et une tranche de 84 922 millions de dollars, au niveau 2 (72 236 millions au 31 décembre 2023).



## Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(en millions)	Au 31 mars 2024				Au 31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	177	-	177	-	172	-	172
Émis par le gouvernement fédéral	-	838	-	838	-	686	-	686
Entreprises ou autres entités	-	3	-	3	-	7	-	7
Total des équivalents de trésorerie	-	1 018	-	1 018	-	865	-	865
Placements en valeurs mobilières								
JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	18	-	18	-	18	-	18
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays souverains et entités connexes	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	50	50	-	-	51	51
Total des titres désignés à la JVRN	-	18	50	68	-	18	51	69
JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	3 056	4 439	-	7 495	2 261	5 044	-	7 305
Émis par le gouvernement fédéral	7 219	1 515	-	8 734	7 587	1 771	-	9 358
Provinces ou municipalités	2 741	410	-	3 151	2 685	465	-	3 150
Pays souverains et entités connexes	321	50	-	371	282	67	-	349
Total des titres désignés à la JVAERG	13 337	6 414	-	19 751	12 815	7 347	-	20 162
Prêts désignés à la JVRN	-	49	-	49	-	54	-	54
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	11	466	477	-	12	446	458
Instruments dérivés	-	11	-	11	-	161	-	161
Immeubles de placement	-	-	398	398	-	-	398	398
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>13 337</b>	<b>7 521</b>	<b>914</b>	<b>21 772</b>	<b>12 815</b>	<b>8 457</b>	<b>895</b>	<b>22 167</b>
<b>Passif</b>								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(220)	-	(220)	-	(219)	-	(219)
Instruments dérivés	-	(7)	(48)	(55)	-	(8)	(47)	(55)
<b>Total des passifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(227)</b>	<b>(48)</b>	<b>(275)</b>	<b>-</b>	<b>(227)</b>	<b>(47)</b>	<b>(274)</b>
<b>Actif net à la JVRN</b>	<b>13 337</b>	<b>7 294</b>	<b>866</b>	<b>21 497</b>	<b>12 815</b>	<b>8 230</b>	<b>848</b>	<b>21 893</b>

## Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024, il y a eu des transferts de 1 128 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 et de 347 millions de dollars de transferts du niveau 1 au niveau 2 (2 289 millions et 3 067 millions, respectivement, pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2023).

## Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

(en millions)	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés	Total
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>51</b>	<b>446</b>	<b>398</b>	<b>(47)</b>	<b>848</b>
Achats/émissions	-	27	-	-	27
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	(1)	1	-	(1)	(1)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(8)	-	-	(8)
<b>Juste valeur au 31 mars 2024</b>	<b>50</b>	<b>466</b>	<b>398</b>	<b>(48)</b>	<b>866</b>
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>78</b>	<b>344</b>	<b>402</b>	<b>(34)</b>	<b>790</b>
Achats/émissions	-	117	-	-	117
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	-	13	13	(13)	13
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(27)	(28)	(17)	-	(72)
<b>Juste valeur au 31 décembre 2023</b>	<b>51</b>	<b>446</b>	<b>398</b>	<b>(47)</b>	<b>848</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières, les prêts et les instruments dérivés et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

<sup>2</sup> Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture des périodes respectives.

## Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 mars 2024, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 31 mars 2024 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2023. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 11. Placements en valeurs mobilières

### Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières selon notre système de notation interne. Les montants figurant dans le tableau correspondent aux valeurs comptables brutes.

(en millions)	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Équivalents de trésorerie	838	452	991	-	-	2 281	686	303	844	-	-	1 833
<b>Placements en valeurs mobilières<sup>1</sup></b>												
Désignés à la JVRN	18	-	-	-	-	18	18	-	-	-	-	18
Désignés à la JVAERG	9 598	3 623	3 919	2 553	58	19 751	10 199	3 708	3 765	2 421	69	20 162
Prêts classés au coût amorti	1 556	1 434	378	-	-	3 368	1 524	1 399	306	-	-	3 229

<sup>1</sup> Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

### Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 14 millions de dollars au 31 mars 2024 (21 millions au 31 décembre 2023), avec un gain correspondant de 7 millions de dollars comptabilisé dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024 (gain de 5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023).

## 12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

Trois mois clos le 31 mars 2024

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période	
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>		
<b>Désignés à la JVRN</b>										
Programmes d'octroi de prêts	494	(9)	24	1	-	-	-	-	-	510
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	18	(5)	3	-	-	-	-	-	-	16
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>512</b>	<b>(14)</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>526</b>
<b>Classés au coût amorti</b>										
Prêts liés au Programme des OHC	255 130	(5 115)	15 640	-	11	-	-	-	-	265 666
Programmes d'octroi de prêts <sup>2</sup>	12 616	(164)	985	(40)	5	-	32	-	-	13 434
Prêts aux termes du PAPHA	2 866	(313)	-	-	-	-	-	-	-	2 553
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	38	(11)	-	-	3	(4)	-	-	-	26
<b>Total au coût amorti</b>	<b>270 650</b>	<b>(5 603)</b>	<b>16 625</b>	<b>(40)</b>	<b>19</b>	<b>(4)</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>281 679</b>
<b>Total</b>	<b>271 162</b>	<b>(5 617)</b>	<b>16 652</b>	<b>(39)</b>	<b>19</b>	<b>(4)</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>282 205</b>

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

<sup>2</sup> Les variations de la juste valeur des prêts au coût amorti sont liées aux pertes comptabilisées immédiatement après l'avance initiale des prêts consentis à une valeur inférieure à la valeur marchande.

## Douze mois clos le 31 décembre 2023

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>	
<b>Désignés à la JVRN</b>									
Programmes d'octroi de prêts	455	(51)	101	18	-	-	-	(29)	494
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	14	(12)	16	-	-	-	-	-	18
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>469</b>	<b>(63)</b>	<b>117</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>512</b>
<b>Classés au coût amorti</b>									
Prêts liés au Programme des OHC	255 903	(46 040)	45 225	-	42	-	-	-	255 130
Programmes d'octroi de prêts <sup>2</sup>	9 807	(594)	3 397	(109)	5	(2)	83	29	12 616
Prêts aux termes du PAPHA	3 449	(583)	-	-	-	-	-	-	2 866
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	48	(40)	-	-	14	16	-	-	38
<b>Total au coût amorti</b>	<b>269 207</b>	<b>(47 257)</b>	<b>48 622</b>	<b>(109)</b>	<b>61</b>	<b>14</b>	<b>83</b>	<b>29</b>	<b>270 650</b>
<b>Total</b>	<b>269 676</b>	<b>(47 320)</b>	<b>48 739</b>	<b>(91)</b>	<b>61</b>	<b>14</b>	<b>83</b>	<b>-</b>	<b>271 162</b>

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

<sup>2</sup> Les variations de la juste valeur des prêts au coût amorti sont liées aux pertes comptabilisées immédiatement après l'avance initiale des prêts consentis à une valeur inférieure à la valeur marchande.

Nous avons la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2023) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA.

## Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 31 mars 2024 était de 8 746 millions de dollars (9 028 millions au 31 décembre 2023), dont 8 314 millions étaient assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (8 549 millions au 31 décembre 2023) et 1 million (2 millions au 31 décembre 2023) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 31 mars 2024, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 19 millions de dollars (25 millions au 31 décembre 2023) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 61 millions (57 millions au 31 décembre 2023). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur instruments financiers.

## 13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

### Trois mois clos le 31 mars 2024

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
<b>Désignés à la JVRN</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada — Programmes d'octroi de prêts	219	-	-	1	-	-	220
<b>Classés au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	254 389	15 640	(5 115)	-	11	(12)	264 913
Emprunts auprès du gouvernement du Canada — Programmes d'octroi de prêts	17 502	4 627	(3 229)	(43)	29	-	18 886
Emprunts auprès du gouvernement du Canada — PAPHA	2 866	-	(313)	-	-	-	2 553
<b>Total au coût amorti</b>	<b>274 757</b>	<b>20 267</b>	<b>(8 657)</b>	<b>(43)</b>	<b>40</b>	<b>(12)</b>	<b>286 352</b>
<b>Total</b>	<b>274 976</b>	<b>20 267</b>	<b>(8 657)</b>	<b>(42)</b>	<b>40</b>	<b>(12)</b>	<b>286 572</b>

### Douze mois clos le 31 décembre 2023

(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
<b>Désignés à la JVRN</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada — Programmes d'octroi de prêts	374	-	(162)	7	-	-	219
<b>Classés au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	254 897	45 204	(45 727)	-	42	(27)	254 389
Emprunts auprès du gouvernement du Canada — Programmes d'octroi de prêts	15 424	13 831	(11 755)	(80)	82	-	17 502
Emprunts auprès du gouvernement du Canada — PAPHA	3 449	-	(583)	-	-	-	2 866
<b>Total au coût amorti</b>	<b>273 770</b>	<b>59 035</b>	<b>(58 065)</b>	<b>(80)</b>	<b>124</b>	<b>(27)</b>	<b>274 757</b>
<b>Total</b>	<b>274 144</b>	<b>59 035</b>	<b>(58 227)</b>	<b>(73)</b>	<b>124</b>	<b>(27)</b>	<b>274 976</b>

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous éliminons les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des trois mois clos le 31 mars 2024, nous avons exclu un montant de néant (néant pour les trois mois clos le 31 mars 2023) pour les OHC arrivées à échéance des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières — ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024, nous avons également exclu un montant de néant (3 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2023) d'achats d'OHC sur le marché primaire provenant d'émissions présentées dans le tableau ci-dessus et de placements en valeurs mobilières — achats dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

## Pouvoirs d'emprunt

La ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'elle établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités liées aux programmes de logement et de financement hypothécaire.

En 2024, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élèvent respectivement à 6,5 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars (6,5 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars au 31 décembre 2023). Le montant réel des emprunts à court terme en cours au 31 mars 2024 s'est établi à 1,3 milliard de dollars (939 millions au 31 décembre 2023). Le montant réel des emprunts à long terme émis au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024 s'élevait à 1,3 milliard de dollars (2,4 milliards au 31 décembre 2023).

## 14. Produits et charges liés aux instruments financiers

### Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(en millions)	Trois mois clos le 31 mars	
	2024	2023
<b>Instruments financiers désignés à la JVRN</b>		
Prêts	-	1
Emprunts	(1)	(3)
<b>Total des instruments financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>
<b>Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN</b>		
Titres de capitaux propres	(2)	6
Instruments dérivés	(117)	5
Prêts	1	(1)
<b>Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN</b>	<b>(118)</b>	<b>10</b>
Titres de créance désignés à la JVAERG <sup>1</sup>	87	(43)
Prêts classés au coût amorti <sup>2</sup>	(53)	(17)
Emprunts classés au coût amorti <sup>3</sup>	43	15
Recouvrements de crédit attendus sur les actifs financiers	9	16
<b>Total</b>	<b>(33)</b>	<b>(21)</b>

<sup>1</sup> Comprend des gains de change de 117 millions de dollars (perte de 5 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2023) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

<sup>2</sup> Comprend des pertes sur prêts comptabilisées immédiatement après l'avance initiale de 40 millions de dollars (12 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2023) et l'amortissement des pertes nettes différées de 13 millions de dollars (5 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2023).

<sup>3</sup> Comprend des gains découlant de l'émission d'emprunts de 43 millions de dollars (15 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2023).

## Pertes nettes différées sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les pertes nettes différées sur les instruments financiers pour certains prêts liés aux programmes d'octroi de prêts non comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(en millions de dollars canadiens)	Trois mois clos le 31 mars	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	433	263
Pertes nettes différées sur les instruments financiers comptabilisées au cours de la période	48	45
Pertes nettes sur les instruments financiers comptabilisées au cours de la période	(13)	(5)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>468</b>	<b>303</b>

## 15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change. Malgré les changements de la conjoncture économique et des conditions du marché, il n'y a eu aucun changement important de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché au cours des trois mois clos le 31 mars 2024.

### Risque de change

Nous nous exposons au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements libellés en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture économique du risque de change. Au 31 mars 2024, nous détenons 4 271 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (4 127 millions au 31 décembre 2023), que nous constatons à titre de placements en valeurs mobilières à la JVAERG ou à la JVRN.

### Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(en millions)	Assurance hypothécaire		Financement hypothécaire	
	31 mars 2024	31 décembre 2023	31 mars 2024	31 décembre 2023
Placements en valeurs mobilières :				
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance				
Titres libellés en dollars canadiens	173	187	73	78
Titres libellés en dollars américains	88	86	-	-
Incidence de la diversification	(7)	(1)	-	-
<b>VAR totale</b>	<b>254</b>	<b>272</b>	<b>73</b>	<b>78</b>



## Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités liées aux programmes de logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités liées aux programmes de logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêt sur la juste valeur au 31 mars 2024 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités liées aux programmes de logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 31 mars 2024.

(en millions)	Au 31 mars 2024 Variation des taux d'intérêt		Au 31 décembre 2023 Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net <sup>1</sup>	(770)	636	(694)	572

<sup>1</sup> La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

## 16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il n'y a pas eu de changement important de la nature des risques et de la façon dont nous les gérons au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024.

## 17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

### Trois mois clos le 31 mars

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus	9	11	-	-
Charges d'intérêts nets (produits)	(1)	(3)	1	1
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	104	(69)	3	(3)
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	29	121	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>133</b>	<b>52</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>
Cotisations de la SCHL	4	8	1	1
Cotisations du personnel	5	5	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer les obligations au titre des prestations déterminées au 31 mars 2024 était de 4,9 % (4,6 % au 31 décembre 2023).

## 18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 31 mars	
	2024	2023
Charge d'impôt exigible	201	106
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	(75)	4
<b>Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net</b>	<b>126</b>	<b>110</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global</b>		
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(33)	75
Reclassement en résultat net des pertes nettes latentes des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	3	7
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis	5	(12)
Gains sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	21	7
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(4)</b>	<b>77</b>
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>187</b>

## 19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. En assurance prêt hypothécaire, ces droits réduiront la MSC au moment de la comptabilisation initiale et seront ensuite amortis sur la période de couverture prévue de nos contrats d'assurance, avec des montants compensatoires équivalents aux produits des activités d'assurance et aux charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période. Ce montant s'est établi à 6 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2024 (4 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2023). Pour le financement hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, s'élèvent à 7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 (8 millions pour la période de trois mois close le 31 mars 2023). Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

## 20. Engagements et passifs éventuels

Au 31 mars 2024, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 9 249 millions de dollars (9 304 millions de dollars au 31 décembre 2023) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2029 s'élevaient à 290 millions de dollars (280 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	31	35
Programme de prêts pour la construction d'appartements (PPCA)	897	757
Fonds pour le logement abordable (FLA)	263	209
Prêt direct — couvert économiquement	177	172
<b>Total</b>	<b>1 368</b>	<b>1 173</b>

20240417-001A

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
700, chemin de Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL à l'adresse [www.schl.ca](http://www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.

[SCHL.ca](http://SCHL.ca)



Canada

